

Amiens, le **16 JUIN 2023**

Service Eau et Nature

Affaire suivie par : Julien Labalette
julien.labalette@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : Compte rendu du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale de la baie de Somme – 31 janvier 2023

P.J. : Support de présentation utilisé lors de la séance

Date de la réunion : 31 janvier 2023

Ont participé au comité consultatif de gestion :

Membres du comité consultatif de gestion	
Christine ROYER	Sous-Préfète d'Abbeville, présidente du comité consultatif de gestion
Marc GREVET	DREAL Hauts-de-France
Suzanne GUYARD	DDTM de la Somme
Frédéric FRANCOIS	OFB, service départemental de la Somme
Francis GOUESBIER	Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
Philippe EVRARD	Maire du Crotoy
Yvan JACQUEMIN	Conservatoire du Littoral
Xavier HARLAY	Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
Jean-Christophe HAUGUEL	Conservatoire botanique national de Bailleul
Caroline RUFIN-SOLER	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel des Hauts-de-France (CSRPN)
Jean-Marc HOEBLICH	Association pour le littoral picard et la baie de

	Somme
Dorothee MARECHAL	Somme tourisme
Yann DUFOUR	Syndicat mixte baie de Somme – Grand littoral picard (SMBS-GLP, RNN)
Emma BECUWE	Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux
Antoine MEIRLAND	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)
Justine LIEUBRAY	Fédération départementale des chasseurs de la Somme
Arnaud LENGIGNON	Association « Traces de guides »
Patrick THIERY	Association « Picardie Nature »
Catherine CHATELAIN	Association « Cavaliers des baies de Somme et d'Authie »
Personnes présentes sans pouvoir de vote	
Cassandra CHOMBART	Conseil départemental de la Somme, chargée de mission « biodiversité »
Thierry MAYOLLE	Conseiller municipal de Saint-Quentin-en-Tourmont, délégué réserve naturelle
Charles DE WAVRECHIN	Directeur du Domaine du Marquenterre
Julien LABALETTE	DREAL Hauts-de-France
François CAMBAY	Vice-président de l'association « Cavaliers des baies de Somme et d'Authie »
Mélanie OUTURQUIN	Garde technicienne, RNN
Marion MAO	Chargée de mission « médiation locale », RNN

Le quorum est atteint, avec la représentation de 18 des 24 membres du comité consultatif de gestion. Madame la Sous-Préfète introduit la réunion du comité consultatif de gestion.

1/ Bilan des activités de gestion 2022

Le gestionnaire présente le bilan des activités de gestion 2022. La principale activité des équipes a concerné la rédaction du plan de gestion 2023-2027.

Première année de la brigade de surveillance équestre

Le gestionnaire met en avant, pour la surveillance de la réserve, la mise en place d'une brigade équestre. 44 patrouilles se sont déroulées sur le périmètre de la réserve, dont 9 sorties organisées conjointement avec la gendarmerie à cheval de Saint-Valery-sur-Somme. Les deux agents n'étaient pas assermentés et ont réalisé 38 interventions portant sur des infractions et 101 actions de sensibilisation.

Antoine Meirland (CRPMEM) relève que les 38 interventions de la brigade équestre n'ont pas donné lieu à des verbalisations.

Yann Dufour (SMBS-GLP, RNN) souligne que l'équipe de la garderie est jeune, en phase de commissionnement : Mickaël Toullet a reçu son assermentation, Charline Cadix a suivi la formation au commissionnement en 2022, Mélanie Outurquin la suivra en 2023.

Madame la Sous-Préfète interroge le gestionnaire au sujet du circuit de commissionnement.

Yann Dufour (SMBS-GLP, RNN) indique que les agents doivent suivre une formation au commissionnement, avant que le Ministère en charge de l'environnement ne prenne un arrêté qui définit le périmètre d'intervention de l'agent. En dernier lieu, l'agent commissionné doit être assermenté par le tribunal.

Charline Cadix attend de recevoir l'arrêté ministériel qui valide son commissionnement.

Patrick Thiery (Picardie Nature) pose la question de la rupture des stocks de carnets à souche pour dresser les procès-verbaux.

L'équipe de la réserve reconnaît cette rupture qui complique le travail des agents, d'autant qu'il n'est pas encore possible d'utiliser les procès-verbaux électroniques.

Suivi annuel des colonies de phoques

Patrick Thiery (Picardie Nature) présente les résultats du suivi et de l'étude des populations de Phoques veaux-marins et Phoques gris présentes en baie de Somme, réalisés par l'association Picardie Nature.

Les maxima annuels observés lors des comptages sont de 714 Phoques veaux-marins le 6 juillet 2022, et de 872 Phoques gris le 23 février 2022. Ce maximum pour les Phoques gris, largement supérieur aux années précédentes, demeure inexpliqué.

Les naissances de Phoques veaux-marins demeurent stables : 179 naissances en 2022, contre 178 en 2021. La mortalité à un an des Phoques veaux-marins est de l'ordre de 50 %.

Six naissances de Phoques gris ont eu lieu en 2022, avec 2 blanchons sevrés, 1 bagué, 2 disparus et 2 retrouvés morts. Au niveau de l'attachement des Phoques gris à leur site de naissance, une étude génétique, en lien avec le Muséum national d'histoire naturelle, est en cours.

Dans le cadre de l'opération CS06 du plan de gestion, Picardie Nature a recensé 25 échouages de mammifères marins au sein de la réserve, principalement des Phoques veaux-marins. La majorité des échouages a eu lieu pendant la période des naissances. 15 des 24 jeunes de l'année échoués ont pu être accueillis en centre de soins (LPA de Calais ou CHENE).

La surveillance estivale (opération SP01 du plan de gestion) a pu être reconduite dans son format classique (location d'un chalet, 50 bénévoles). Cela a permis la réalisation d'actions de sensibilisation, au travers de la mise en place de points d'observation, de réunions d'information avec les hébergeurs, la distribution de flyers construits conjointement avec le Parc naturel marin.

Travaux d'investissement sur le Parc ornithologique du Marquenterre

Le gestionnaire de la réserve présente les résultats des travaux de restauration écologique réalisés en 2022 sur le parc ornithologique :

- restauration de deux mares, situées au niveau de postes d'observation 11 et 12 du parc ornithologique de Marquenterre, par étrépage suivi d'exportation des végétations coupées,
- restauration des pannes dunaires à l'entrée du parc ornithologique, dans la continuité des travaux du projet « Dunes à dunes ».

Avis du comité consultatif de gestion sur le bilan des activités 2022

Avis favorables : 18

Abstentions : 0

Avis défavorables : 0

Le comité consultatif de gestion donne un avis favorable à l'unanimité sur le bilan des activités de gestion réalisées en 2022 sur la réserve naturelle nationale de la baie de Somme.

2/ Programme prévisionnel des activités de gestion 2023

Le gestionnaire souligne que l'année 2023 constitue une année de transition entre deux plans de gestion.

Il présente les activités prévues qui relèvent du fonctionnement de la réserve :

- renforcement des capacités de surveillance de la réserve,
- poursuite du déploiement de la brigade équestre,
- réalisation d'actions de protection du Gravelot à collier interrompu, en partenariat avec le Parc naturel marin,
- gestion et entretien courants.

Des actions d'investissement, identifiées par le plan de gestion, sont également identifiées en 2023 :

- morcellement des îlots de reproduction des oiseaux (opération IP02),
- reprofilage des berges des plans d'eau (opération IP03),
- limitation des ligneux (opération IP04),
- limitation de l'impact des prédateurs sur la reproduction des oiseaux via piégeage ou tir (opération IP05).

Ces activités de gestion concernent le parc ornithologique du Marquenterre.

Frédéric François (OFB) remarque que les rapaces, parmi les prédateurs, sont des espèces protégées. Leur destruction nécessite par conséquent une dérogation.

Yvan Jacquemin (Conservatoire du littoral) présente les actions du programme « Grand Marquenterre » relatives à la réserve naturelle, en particulier sur les trois accès sud de la réserve – sentier des bergers, sentier du littoral et entrée du parc ornithologique. Un éco-compteur sera installé sur le sentier des bergers. Le programme prévoit le ré-aménagement du parking du parc ornithologique, avec une réduction de 285 à 275 places.

L'autorisation administrative au titre des sites classés obtenue en septembre 2022, les travaux débiteront à l'automne 2023, et occasionneront une fermeture de 4 mois du parc ornithologique. Le montant de ces travaux s'élève à 1 680 000 € TTC.

Jean-Christophe Hauguel (CBNBI) pose la question des problèmes occasionnés par l'emplacement du parking de la Maye, et sa proximité avec la réserve. Un recul de ce stationnement avait été envisagé par le passé.

Yvan Jacquemin (Conservatoire du littoral) indique que si le sujet du parking de la Maye n'est pas présenté dans le diaporama, le programme « Grand Marquenterre » prend en compte les flux vers la

réserve, et ambitionne de mettre en place un accueil déporté, possiblement au niveau de la propriété Wambergue.

Concernant le parking de la Maye, il reconnaît que cette aire de stationnement, nichée dans la dune, n'est pas adaptée et constitue une des lignes d'action du programme.

Patrick Thiery (Picardie Nature) remarque que la transformation de la ferme Wambergue en maison de la RNN et lieu d'accueil du public représente un aménagement attendu depuis 20 ans. Cependant, il craint que le sentier reliant la propriété à la réserve devienne de plus en plus utilisé par les nouveaux usages récréatifs. Il cite à titre d'exemple les déplacements de plus en plus fréquents de VTT électriques constatés au cœur de la réserve.

Antoine Meirland (CRPMEM) interroge les services de l'État au sujet des zones de protection forte à mettre en place dans le cadre de la stratégie « aires protégées » portée par le Ministère en charge de l'environnement. Le décret relatif aux zones de protection forte prévoit en effet que la partie terrestre des réserves naturelles nationales est automatiquement reconnue comme zone de protection forte. Il demande si la présence du parc ornithologique du Marquenterre, avec ses nombreux visiteurs, est compatible avec ce statut de zone de protection forte.

Par ailleurs, il s'enquiert de la méthode de travail qui sera choisie pour retenir des zones de protection forte sur la partie marine de la réserve.

Marc Grevet (DREAL) indique que le décret relatif aux zones de protection forte octroie ce statut aux parties terrestres des réserves naturelles nationales. Concernant le parc ornithologique du Marquenterre, la forte fréquentation par le public n'est pas nécessairement contradictoire avec ce statut, si elle n'engendre pas de fortes pressions sur le patrimoine naturel. Dans le cas contraire, des actions seront à entreprendre pour diminuer ces pressions.

Concernant la partie marine de la réserve, la désignation de zones de protection forte nécessite un travail préalable d'identification des enjeux environnementaux et des pressions humaines, afin de déterminer les secteurs à protéger et les moyens de leur protection à mettre en œuvre. Le travail de détermination des zones de protection forte sera conduit à l'échelle de la façade maritime. Leur désignation nécessitera un avis du conseil de gestion du PNM, ainsi que de la Commission maritime de façade.

Avis du comité consultatif de gestion sur le programme prévisionnel d'actions 2023

Avis favorables : 18

Abstentions : 0

Avis défavorables : 0

Le comité consultatif de gestion donne un avis favorable à l'unanimité sur le programme prévisionnel des activités de gestion qui seront réalisées en 2023 sur la réserve naturelle nationale de la baie de Somme.

3/ Présentation du bilan financier 2022 et du budget prévisionnel 2023

Yann Dufour (SMBS-GLP, RNN) présente l'évolution des dépenses de fonctionnement (personnel de la réserve et frais) de 2019 à 2023. Il souligne les événements marquants intervenus au cours de cette période :

- renforcement de l'équipe de la réserve en 2021,
- présence, pour tuilage, de deux conservateurs en 2022,
- départ d'Aliénor VAULTIER, chargée de mission « rédaction du plan de gestion » en 2023 et hausse des frais de fonctionnement (carburant notamment).

Les recettes perçues pour le fonctionnement de la réserve proviennent de l'État (dotation courante optimale) et du Conseil départemental. La DREAL a augmenté la dotation versée au gestionnaire depuis 2021, pour atteindre 215 971 € en 2022 et 2023.

Les dépenses d'investissement représentent un montant de 236 680 €, répartis entre la réalisation d'une étude paysagère, la restauration des plans d'eau des postes d'observation 11 et 12 du parc ornithologique du Marquenterre, la restauration des pannes dunaires et des travaux de remembrement du petit parcours de découverte. Ces investissements sont permis par les excédents des recettes dégagées par le parc ornithologique du Marquenterre, que le Conservatoire du littoral redonne au Syndicat mixte. La restauration des pannes dunaires est par ailleurs financée à 70 % par l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

En 2023, les travaux d'investissement représenteront 1 740 000 € pour la réalisation des travaux prévus dans le programme d'activités de gestion prévisionnel.

Avis du comité consultatif de gestion sur le bilan financier 2022 et le budget prévisionnel 2023

Avis favorables : 18

Abstentions : 0

Avis défavorables : 0

Le comité consultatif de gestion donne un avis favorable à l'unanimité sur le bilan financier 2022 et le budget prévisionnel 2023 présentés par le gestionnaire de la réserve naturelle nationale de la baie de Somme.

Marc Grevet (DREAL) rappelle l'existence du fonds vert mis en place par l'État, qui permet de financer notamment des travaux de restauration écologique, ainsi que des actions qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale « aires protégées ».

Madame la Sous-Préfète indique que Monsieur le Préfet de région suivra particulièrement les subventions versées dans le cadre du fonds vert. En particulier, sur la résorption des friches, Monsieur le Préfet veut donner la priorité à la renaturation.

4/ Bilan de la fréquentation de la réserve naturelle

Bilan des manifestations et suivi de la fréquentation

Yann Dufour (SMBS-GLP, RNN) présente le bilan des quatre manifestations sportives et touristiques, autorisées administrativement, intervenues sur le périmètre de la réserve naturelle : Raid équestre, Rallye équestre Terre et Mer, Équirando et TransHenson.

Les gardes de la réserve n'ont constaté aucun impact direct lors de trois de ces manifestations. Le Rallye équestre Terre et Mer constitue une exception, 20 cavaliers ont piétiné la laisse de mer et la dune embryonnaire durant l'événement.

Le Raid équestre empruntera un parcours différent en 2023, en dehors de la réserve. L'Équirando n'a pas vocation à être renouvelé au sein du périmètre de la réserve.

Yann Dufour (SMBS-GLP, RNN) présente également le déroulé d'un événement interne organisé par la société Hermès, avec une occupation du domaine public maritime par des cabines de plage. Si l'autorisation d'occupation du domaine public maritime n'autorisait pas l'implantation au sein de la RNN, les gardes ont observé l'installation d'une cabine de plage sans autorisation dans le périmètre de la réserve, ainsi qu'un rassemblement d'environ 40 personnes et 6 attelages autour de cette cabine. Cette occupation illégale constitue une infraction au décret de classement de la réserve et à la réglementation du site classé du Marquenterre.

Madame la Sous-Préfète indique que les services de l'État auraient pu contrôler le respect de l'autorisation d'occupation temporaire accordé à Hermès si les gardes de la RNN avaient averti des infractions observées.

Patrick Thiery (Picardie Nature) interroge le gestionnaire sur les poursuites entreprises contre Hermès. Yann Dufour (SMBS-GLP) répond que les gardes n'ont pas pu dresser de procès verbal et qu'il n'y a pas de poursuites engagées.

Patrick Thiery (Picardie Nature) signale que les agents de la réserve peuvent attester en justice du constat d'une infraction, même s'ils n'ont pas dressé de procès-verbal.

Frédéric François (OFB) indique que le jour d'une manifestation, les agents réalisent davantage des actions de sensibilisation.

Yann Dufour (SMBS-GLP, RNN) présente ensuite le bilan du suivi de la fréquentation de la RNN. Le protocole de suivi, mis en place en 2021, sera reconduit en 2023. La comparaison entre les données de suivi 2021 et 2022 montre une hausse de la fréquence des activités suivantes : cavaliers, cyclistes, chars à voile, cueillettes, cerfs-volants, calèches et groupes touristiques.

Il présente également une carte des enjeux patrimoniaux (partie terrestre et mollières de la Maye). Xavier Harlay (PNM EPMO) ajoute que cette carte des enjeux sera complétée par le Parc naturel marin sur la partie marine avant la fin d'année 2023.

Propositions d'axes de travail en vue d'améliorer l'encadrement des activités humaines

Marc Grevet (DREAL) détaille une liste de propositions visant à améliorer l'encadrement des activités humaines au sein du périmètre de la RNN. Ces propositions, construites par un groupe de travail rassemblant les représentants des services de l'État, des organismes publics et du conseil scientifique de la réserve, sont soumises à l'avis du comité consultatif pour établir une feuille de route.

Concernant les manifestations touristiques et sportives, les propositions soumises à l'avis du comité consultatif sont les suivantes :

- anticiper les demandes en décembre de l'année N-1 pour améliorer l'instruction des dossiers et permettre l'application de la séquence « Éviter, Réduire, compenser »,
- construire, en lien avec le conseil scientifique de la réserve, un protocole de suivi de l'impact des manifestations,
- cadrer les périodes possibles d'organisation des manifestations pour limiter les effets cumulés.

Concernant le fonctionnement du comité consultatif et son rôle dans les consultations administratives, il est proposé la rédaction d'un règlement intérieur qui prévoit notamment les modalités de consultation dématérialisées.

Concernant la fréquentation, les propositions soumises à l'avis du comité consultatif sont les suivantes :

- renforcer les actions de police (sensibilisation des usagers et contrôles),
- poursuivre les travaux du groupe de travail technique pour identifier les sources de pression sur le patrimoine naturel et réfléchir à la réponse réglementaire adaptée pour aboutir à la création de zones de protection forte sur la partie marine de la réserve.

Thierry Mayolle (commune de Saint-Quentin-en-Tourmont) souhaite être associé aux travaux du groupe de travail « encadrement des activités humaines », en raison de l'engagement de Saint-Quentin-en-Tourmont en faveur de la création de la réserve.

Marc Grevet (DREAL) indique que les membres du conseil de gestion seront informés des dates de réunion de groupe de travail et que les intéressés pourront participer aux travaux.

Catherine Chatelain (association « Cavaliers des baies de Somme et d'Authie ») interroge sur le délai de dépôt du dossier de demande d'autorisation d'une manifestation touristique, et particulièrement sur la manière de procéder en 2023.

Madame la Sous-Préfète indique que cette nouvelle méthode de travail se mettra en place progressivement. L'année 2023 constituera une année de transition.

Patrick Thiery (Picardie Nature) estime que l'anticipation des demandes de manifestations est une amélioration à condition d'appliquer la séquence « Éviter, Réduire, compenser » (ERc). Le porteur de projet doit apporter la preuve de l'évitement. Par exemple, les plages de Saint-Quentin-en-Tourmont, en dehors du périmètre de la RNN, pourraient être accessibles aux manifestations.

Jean-Christophe Hauguel (CBNBI) souligne que le cadrage des manifestations peut d'ores-et-déjà se mettre en place, notamment avec l'identification des dates possibles, en fonction des marées.

Jean-Marc Hoeblich (Association pour le littoral picard et la baie de Somme) propose d'instaurer une zone de silence au sein du périmètre de la RNN.

Philippe Evrard (maire du Crotoy) rappelle que le décret de création de la réserve naturelle contient déjà des dispositions relatives aux nuisances sonores. L'instauration d'une zone de silence soulève la question du passage des véhicules des mytiliculteurs en réserve.

Madame la Sous-Préfète relève l'existence d'une zone de silence au sein du périmètre de la RNN des Sept Îles, permise par le caractère îlien de cette dernière.

Yvan Jacquemin (CELRL) pointe la nécessité de ne pas limiter l'encadrement des activités humaines aux seules manifestations sportives ou touristiques, et de considérer aussi les activités économiques dans la réflexion à mener. Le passage de 50 tracteurs en RNN occasionne un impact plus important que celui de 50 chevaux.

Xavier Harlay (PNM EPMO) rappelle que l'existence d'une activité au sein d'une aire protégée n'implique pas qu'il faille en autoriser une autre, même si ses impacts sont moindres.

Catherine Chatelain (association « Cavaliers des baies de Somme et d'Authie ») indique que l'activité équestre est aussi économique.

Antoine Meirland (CRPMEM) souligne la nécessité de réfléchir aux autorisations administratives, afin de chercher des clefs d'entrée pour réglementer les activités nouvelles et émergentes.

Dorothee Maréchal (Somme Tourisme) suggère de solliciter le mouvement sportif et de l'associer aux travaux du groupe de travail.

Madame la Sous-préfète conclut les échanges en rappelant que l'encadrement des activités doit partir des dispositions du décret. Elle ajoute que la DREAL se porte volontaire pour piloter le groupe de travail amené à étudier les évolutions réglementaires nécessaires.

Avis du comité consultatif de gestion sur les axes de travail du groupe de travail « Encadrement des activités humaines »

Avis favorables : 18

Abstentions : 0

Avis défavorables : 0

Le comité consultatif de gestion donne un avis favorable à l'unanimité aux propositions soumises par la DREAL.

5/ Évaluation du plan de gestion 2017-2021 de la RNN

Yann Dufour (SMBS-GLP, RNN) présente les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion 2017-2021 de la réserve. L'objectif est de juger l'efficacité et l'atteinte des objectifs du plan de gestion, par la mise en œuvre des opérations de gestion.

La méthode utilisée pour l'évaluation repose sur la méthode élaborée par Eden 62. Au niveau quantitatif, 70 % des opérations de gestion prévues par le plan 2017-2021 ont pu être réalisées.

Le bilan permet d'établir que plus de la moitié des opérations de gestion apparaissent efficaces et demeurent pertinentes.

Le gestionnaire relève la difficulté pour évaluer l'efficacité de certaines opérations, notamment en raison du manque d'état initial.

Patrick Thiery (Picardie Nature) indique que l'envoi du document a été trop tardif pour lui permettre d'étudier les 530 pages en détail.

Il remarque que le tableau page 65, relatif à l'évolution du Tadorne de Belon, est trompeur en raison de biais dans l'analyse des données. Par ailleurs, il constate que le suivi des passereaux ne reprend pas les données des camps de migration réalisés par Picardie Nature.

Jean-Marc Hoeblich (Association pour le littoral picard et la baie de Somme) regrette le délai court pour analyser l'évaluation. Il qualifie le document produit par le gestionnaire de dense et riche, et suggère au gestionnaire de mettre en avant des éléments de la dynamique des paysages.

Madame la Sous-Préfète propose aux membres du comité consultatif d'adresser au secrétariat de ce dernier leurs remarques relatives à l'évaluation du plan de gestion 2017-2021 dans un délai de 15 jours.

Avis du comité consultatif de gestion sur l'évaluation du plan de gestion 2017-2021

Avis favorables : 18

Abstentions : 0

Avis défavorables : 0

Le comité consultatif de gestion donne un avis favorable sur l'évaluation du plan de gestion 2017-2021, sous réserve de la prise en compte des remarques adressés par ses membres dans les quinze jours suivant le comité consultatif.

Note du secrétariat : Les membres du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle n'ont adressé aucune remarque dans le délai imparti.

6/ Plan de gestion 2023-2027 de la RNN

Le gestionnaire présente le projet de plan de gestion pour la période 2023-2027, ainsi que le contexte de sa rédaction, notamment la forte dynamique des milieux littoraux, les contraintes induites par le changement climatique, la nécessité d'encadrer les activités et la fréquentation, mais aussi les mouvements de personnel au sein de l'équipe.

Ce projet de plan de gestion propose de nouveaux objectifs à long terme (OLT), au nombre de cinq :

- OLT 1 : Protéger et préserver le patrimoine à forte valeur en assurant le maintien de la qualité biologique et paysagère,
- OLT 2 : Améliorer la connaissance du patrimoine naturel,

- OLT 3 : Assurer la mise en valeur pédagogique du patrimoine naturel,
- OLT 4 : Anticiper et accompagner les changements liés à la dynamique des milieux et aux effets du changement climatique,
- OLT 5 : Assurer un fonctionnement optimal de la RNN en concertation des réseaux locaux et partenaires.

Le nouveau plan de gestion couvre une période de 5 ans, afin de pouvoir étudier les effets prévisibles du changement climatique sur la RNN et proposer des actions adaptées dans le plan de gestion suivant.

Le plan de gestion 2023-2027 dénombre 95 opérations de gestion, dont 40 concernent la partie terrestre uniquement, 18 le domaine public maritime et 37 l'ensemble du territoire de la réserve. Les opérations sur le domaine public maritime sont concertées avec le Parc naturel marin.

Le gestionnaire indique que 11 opérations sont liées à la fréquentation de la réserve.

Une synthèse du plan de gestion sera effectuée une fois ce dernier validé et approuvé par arrêté préfectoral.

Thierry Mayolle (commune de Saint-Quentin-en-Tourmont) demande pourquoi le gestionnaire n'a pas fait le choix de rédiger deux plans de gestion : un à 10 ans pour la faune et la flore, un autre à 5 ans sur les aspects liés au changement climatique.

Marc Grevet (DREAL) indique que les deux thématiques sont liées, et que le changement climatique a également un impact sur la faune et la flore.

Madame la Sous-Préfète ajoute que la durée raccourcie du nouveau plan de gestion ne diminue en rien la nécessité d'avoir une vision à long du devenir de l'aire protégée.

Patrick Thiery (Picardie Nature) relève, concernant l'objectif opérationnel n°19 du plan de gestion, que les habitants de Saint-Quentin-en-Tourmont ne se sont quasiment pas appropriés la réserve naturelle de 1994 à 2020.

Thierry Mayolle (Saint-Quentin-en-Tourmont) indique que la commune a assez peu de relations avec le parc ornithologique du Marquenterre, qui ne propose pas d'offres tarifaires adaptées aux enfants et résidents de la commune. Il juge que les orientations du projet de plan de gestion en matière d'ouverture vers les locaux sont très intéressantes.

Il souligne que plusieurs habitants de la commune suivent la réserve depuis sa création.

Francis Gouesbier (maire de Saint-Quentin-en-Tourmont) ajoute qu'il faudrait associer davantage les habitants de la commune à la réserve naturelle.

Yvan Jacquemin (Conservatoire du littoral) rappelle que la maison de la RNN, installée sur la propriété Wambergue, sera un lieu de médiation. Concernant le parc ornithologique du Marquenterre, propriété du conservatoire qui bénéficie d'une gestion « touristique », il estime possible de moduler le fonctionnement et de proposer des tarifs de visite adaptés aux habitants de Saint-Quentin-en-Tourmont.

Antoine Meirland (CRPMEM) s'étonne de l'absence de représentation du parc ornithologique au sein du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle, puisqu'ils travaillent sur la partie terrestre de la réserve.

Yvan Jacquemin (Conservatoire du littoral) rebondit sur cette question de la composition du comité consultatif, dont le domaine du Marquenterre n'est pas membre, alors qu'il est voisin de la réserve et abrite la héronnière.

Charles de Wavrechin (Domaine du Marquenterre) confirme qu'une partie du domaine se situe au sein du périmètre de la RNN. Le domaine dispose d'une politique de gestion globale sur l'ensemble de son territoire.

Jean-Christophe Hauguel (CBNBI) souligne la qualité du travail réalisé par le gestionnaire pour ce plan de gestion. Il s'agit du plan de gestion le plus documenté qu'il ait vu.

Il met en avant plusieurs points positifs : les objectifs opérationnels répondent aux enjeux identifiés par l'état initial, la cartographie des végétations est très complète et le changement climatique pris en compte.

Les membres du comité consultatif échangent sur les opérations liées à la fréquentation de la réserve.

Madame la Sous-Préfète rappelle l'organisation d'une réunion relative à la démarche d'accréditation des guides nature en mars.

Patrick Thiery (Picardie Nature) exprime des réserves sur l'objectif du plan de gestion visant à donner de la visibilité à la RNN par l'entremise de la production de supports de communication. Si l'objectif recherché est la valorisation scientifique, il y est plutôt favorable. Si au contraire il s'agit de publicités à visée touristique, il y est opposé.

Il ajoute avoir de nombreuses remarques à communiquer.

Xavier Harlay (PNM EPMO) indique que le conseil de gestion du Parc naturel marin se prononcera sur le projet de plan de gestion de la RNN le 9 mars 2023. Par conséquent, le Parc naturel marin s'abstient lors du vote du comité consultatif.

Avis du comité consultatif de gestion sur le projet de plan de gestion 2023-2027

Avis favorables : 17

Abstentions : 1

Avis défavorables : 0

Le comité consultatif de gestion donne un avis favorable sur le projet de plan de gestion 2023-2027, sous réserve de la prise en compte des remarques adressés par ses membres dans les quinze jours suivant le comité consultatif.

Le traitement des remarques sera présenté lors du prochain comité consultatif organisé en octobre 2023.

7/ Questions diverses

Avis du comité consultatif de gestion sur la campagne de prélèvements biosédimentaires conduite dans le cadre du projet HAPORT

La DIRM Manche est – Mer du Nord a sollicité l’avis de la DREAL au sujet d’une campagne de prélèvements de sédiments et de faune benthique, dont deux stations de prélèvement sont localisées au sein du périmètre de la RNN. Cette campagne, prévue entre le 1^{er} et le 30 avril 2023, s’inscrit dans le cadre du projet HAPORT (habitats sédimentaires marins et flux de contaminants chimiques issus des zones portuaires).

Xavier Harlay (PNM EPMO) précise qu’il s’agit d’une campagne plus large à l’échelle du PNM. Les sédiments seront prélevés à marée haute.

Suzann Guyard (DDTM 80) indique que la DDTM de la Somme instruit la demande d’occupation temporaire du domaine public maritime et attend des compléments.

Antoine Meirland (CRPMEM) s’interroge sur la nécessité de solliciter le comité consultatif pour la participation de la RNN à des campagnes scientifiques. Il demande si le comité sera consulté pour les échantillonnages réalisés par l’IFREMER.

Madame la Sous-Préfète propose que la DREAL se rapproche de la DIRM pour établir une doctrine de consultation.

Avis favorables : 16
Abstentions : 2
Avis défavorables : 0

Le comité consultatif de gestion donne un avis favorable sur la réalisation de la campagne de prélèvements biosédimentaires.

Avis du comité consultatif de gestion sur la pose d’une webcam dans le parc ornithologique du Marquenterre

Yann Dufour (SMBS-GLP, RNN) présente le projet de pose d’une webcam au sein de la héronnière du parc ornithologique. Placée sur un mât à une hauteur de 6 mètres, ne dépassant pas la cime des arbres, cette caméra permettrait non seulement de diffuser des images d’un nid de cigognes, mais aussi de suivre l’évolution des plans d’eau et d’avoir une vision de l’activité nocturne de la faune.

Yvan Jacquemin (Conservatoire du littoral) indique avoir demandé des précisions sur le contenu scientifique de la demande. S’agissant de terrains du Conservatoire du littoral, il attend l’aval des services centraux.

Si l’objectif poursuivi est le suivi des plans d’eau et de l’évolution des paysages, le Conservatoire du littoral sera plutôt favorable à la demande.

Dorothée Maréchal (Somme tourisme) interroge sur l’existence de dispositifs similaires dans d’autres sites naturels. Elle estime qu’il ne faut pas laisser une diffusion libre des images prises en flux continu.

Jean-Marc Hoeblich (Association pour le littoral picard et la baie de Somme) indique qu’un tel dispositif existe par exemple à Albi, sur la cathédrale, pour suivre les rapaces.

Il souhaite que le gestionnaire puisse justifier au comité consultatif que la prise d’images ne servira que dans un but scientifique.

Antoine Meirland (CRPMEM) pose la question de l’enregistrement des vidéos. Les images prises par la webcam du Hourdel ne sont pas enregistrées par exemple.

Yann Dufour (SMBS-GLP, RNN) indique que les vues du nid de cigognes, en flux continu, ne seront pas enregistrées, au contraire des prises de vue paysagères et des plans d'eau.

Yvan Jacquemin (Conservatoire du littoral) relève que les enregistrements permettraient la réalisation d'une « timelapse » pour suivre l'évolution des paysages.

Patrick Thiery (Picardie Nature) souligne l'intérêt pédagogique et scientifique du dispositif, s'il est conduit comme dans la réserve naturelle nationale des Sept Îles.

Avis favorables : 17

Abstentions : 1

Avis défavorables : 0

Le comité consultatif de gestion donne un avis favorable sur la mise en place d'un dispositif de webcam, avec des réserves sur l'aspect scientifique de la démarche.

Il conviendra que le gestionnaire apporte des compléments sur les objectifs scientifiques recherchés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Sous-Préfète clôt la réunion.

La sous-préfète d'Abbeville

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final flourish.

Christine ROYER

